



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **NARROSSE**

~~~~~  
**Séance du 06/05/2025**

**Délibération n° 2025/05/06-03**

**RETROCESSION DES ESPACES VERTS ET DE LA VOIRIE DU  
LOTISSEMENT LES JARDINS D'ALPHONSE**

L'an deux mille vingt-cinq et le six du mois de mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le trente avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme Bérengère SABOURAULT, en qualité de Maire,**

**Présents :** Mme Bérengère SABOURAULT ; Mme Christine CASTAY ; M. Jean-Jacques GABOULEAUD ; Mme Catherine DARRECAMP ; M. Albert AUZEMERY ; Mme Delphine RAVET ; M. Raphaël ROSSONI ; M. Guy HONTANG ; M. Marc TARBOURIECH ; M. Gérard Le BAIL ; Claire BIENFAIT ; Mme Nicole BARCELO ; M. Guilhem IRLANDES ; Elise AVOUAC

**Absents excusés :** M. Florian DUROU ; Dominique MUCCI ; Pascal MARTINEZ ; Virginie LOUREIRO ; Eva VILLENAVE ; Valentin DELUCQ

**Procurations :**

|                 |   |                     |
|-----------------|---|---------------------|
| Florian DUROU   | à | Guilhem IRLANDES    |
| Dominique MUCCI | à | Catherine DARRECAMP |
| Eva VILLENAVE   | à | B. SABOURAULT       |
| Valentin DELUCQ | à | A. AUZEMERY         |

**Secrétaire de séance :** Mme Christine CASTAY

| NOMBRE DE MEMBRES |                         |                                           |
|-------------------|-------------------------|-------------------------------------------|
| En Exercice       | Ayant participé au vote | Suffrages exprimés                        |
| 20                | 18                      | Pour : 18<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |



Vu la convention portant transfert des espaces communs du lotissement Les Jardins d'Alphonse entre la Commune de NARROSSE et la société Foncier Conseil SNC, dont le siège social est situé 19 rue de Vienne 75801 PARIS Cédex 08,

Vu la nécessité d'acquérir les parcelles correspondant aux équipements communs, voirie et aux espaces verts du lotissement Les Jardins d'Alphonse en vue de les intégrer dans le domaine public et de transférer la voirie à la Communauté d'Agglomération du Grand DAX ;

Vu les parcelles cadastrées section AK n°200, 204 et 205 d'une superficie respective de 2 852m<sup>2</sup>, 5 157m<sup>2</sup> et 6 466m<sup>2</sup> contenant la voie suivante :

- Rue des Châtaigniers.

CONSIDERANT que la rétrocession se fera pour un euro au moyen d'un acte notarié établi par le cabinet désigné par l'un des cosignataires.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **DE PROCEDER** à l'acquisition pour un euro section AK n°200, 204 et 205 d'une superficie respective de 2 852m<sup>2</sup>, 5 157m<sup>2</sup> et 6 466m<sup>2</sup>
- **PRECISE** que les frais notariés seront à la charge de l'aménageur,
- **VALIDE** l'intégration de la voirie dans le domaine public et son transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour 366 mètres linéaires,
- **D'AUTORISER** Mme la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Ainsi délibéré à NARROSSE, les jour, mois et an que dessus.  
Pour Extrait Certifié Conforme.

**La Maire**

**Béregère SABOURAULT**



**La secrétaire**

**Christine CASTAY**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).